

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
20 avril 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 18

Votants 26

OBJET :

2. ACCORD CADRE POUR LA MISSION DE GESTION, DE CONFECTION ET DE DISTRIBUTION DES REPAS SERVIS AU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL, PERSONNEL COMMUNAL, MULTI-ACCUEIL, CENTRES DE LOISIRS ET PERSONNES ÂGÉES DU CCAS.

- b) MARCHÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/05/2018

Reçu en préfecture le 15/05/2018

Affiché le 17/05/2018

ID : 059-215904004-20180426-15052018D02B\_LN-DE



L'an deux mil-dix-huit, le vingt-sept AVRIL à dix-s

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine Adjoint – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – M. LAPIERRE Julien Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** M. DIDELOT Bernard – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme BOUVET Margaret – M. PARENT Jacques – Mme DUMONT-DELAMBRE Catherine – Mme ADONEL Louise **donnant délégations respectives à** Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. MABRIEZ Philippe – M. LAPIERRE Julien – M. DUYCK Joël – M. HUE Jean-Luc – M. KUJAWA Philippe – M. LORIDAN Bernard.

**ABSENTS :** M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie – Mme DI PENTA Anna

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 19 juin 2014, il a été notifié à la société Compass Group Scolarest, dont le siège est situé à Villeneuve d'Ascq l'attribution du marché pour la confection et la distribution des repas servis au restaurant scolaire municipal pour une période de 4 ans. Ce contrat arrive à terme au 30/06/2018.

En vue d'assurer la continuité de ce service public, il y a lieu de procéder au lancement d'un nouveau marché en groupement avec le CCAS de Merville.

Pour ce faire, la présente consultation est traitée selon la procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (marchés publics de services sociaux et autres services spécifiques).

Il est fait application des dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment aux accords-cadres à bons de commande. Les prestations feront l'objet d'émissions de bon de commande. La périodicité sera mensuelle.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel selon les données ci-dessous :

- Pour la commune : le montant maximum est de 150 000 € HT
- Pour le CCAS : le montant maximum est de 100 000 € HT
- Pour le centre social de Merville : le montant maximum est de 40 000 € HT

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 15/05/2018

Reçu en préfecture le 15/05/2018

Affiché le 17/05/18

ID : 059-215904004-20180426-15052018D02E\_LN-DE

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRI**  
**OBJET : 2b. ACCORD CADRE POUR LA MISSION DE GESTION, DE COLLECTIVITÉ ET DE**  
**DISTRIBUTION DES REPAS SERVIS AU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL,**  
**PERSONNEL COMMUNAL, MULTI-ACCUEIL, CENTRES DE LOISIRS ET PERSONNES**  
**ÂGÉES DU CCAS. MARCHÉ**

Le présent accord-cadre sera attribué à un opérateur économique unique (accord-cadre mono-attributaire).

Le conseil municipal invité, après attribution de la commission restreinte à ce sujet, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer le marché et les pièces correspondantes ;
- Impute la dépense à l'article 611 des budgets respectifs.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.